

*Questions orales*

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, au nom du ministre chargé de la Société canadienne des postes, je signale qu'il a très clairement expliqué la situation à la Chambre hier, comme en témoigne le hansard à la page 9550 où il a déclaré: «M. Dunstan . . .», le porte-parole de la Société des postes, «s'est engagé à négocier, dans le sens recommandé par M. Foisey . . .» le conciliateur, «de manière à ce qu'aucun employé n'ait à souffrir de cette décision, qui est à proprement parler une décision qui ressortit à la direction.»

Évidemment, le gouvernement fédéral espère que la Société des postes et le Syndicat canadien des postiers reprendront les négociations et concluront un règlement négocié, ce qui serait manifestement la solution idéale.

## LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**M. Rod Murphy (Churchill):** Pourquoi le gouvernement préconise-t-il que les emplois occupés essentiellement par des femmes bien rémunérées soient réservés aux femmes, travaillant sans doute à temps partiel, qui toucheront le minimum vital? En quoi cette politique sera-t-elle avantageuse pour le pays?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, le député manifeste un parti pris dans sa question.

**Une voix:** A peine.

**M. Crosbie:** Comme d'habitude.

**M. Mazankowski:** Le rapport du conciliateur pourrait, à notre avis, constituer la base d'un règlement négocié. Hier, le ministre responsable des Postes a déclaré que la société était disposée à reprendre les négociations . . .

**M. Murphy:** Et que fait-on des salaires des femmes?

**M. Mazankowski:** . . . et à aboutir à un règlement négocié. C'est la solution que l'on préfère.

[Français]

## LA GRÈVE DES POSTIERS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Jean-Guy Guilbault (Drummond):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Lors de l'entrevue diffusée hier soir à la télévision canadienne, avec le dirigeant de la Société canadienne des postes et celui du syndicat, il m'a semblé que l'on se soit amusé à jouer au chat et à la souris au lieu de s'entendre et d'éclaircir le présent conflit aux postes.

Monsieur le ministre, pouvez-vous assurer la population canadienne que le gouvernement fait tout ce qui est possible pour régler le conflit, pour qu'il soit le moins long possible, afin, justement, qu'il soit le moins coûteux possible à l'économie canadienne?

**L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail):** Monsieur le Président, je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait que la meilleure convention collective est une convention collective négociée par les parties à la table des négociations. En ce sens, monsieur le Président, j'encourage les parties à retourner à la table des négociations.

Cela étant dit, je tiens à aviser les parties que le gouvernement ne tolérera pas un arrêt de travail perturbateur à la Société canadienne des postes.

\* \* \*

[Traduction]

## LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

## LA SURVEILLANCE DES LIBÉRÉS CONDITIONNELS DANS L'AGGLOMERATION TORONTOISE

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle concerne la situation grave et potentiellement explosive que crée la surveillance des libérés conditionnels dans l'agglomération torontoise.

Dans un mémoire adressé par le membre principal du Conseil d'administration de la Commission nationale des libérations conditionnelles à M. O. Ingstrup, président de cette commission, on peut lire:

Il devient de plus en plus évident qu'il existe de graves problèmes dans le domaine de la surveillance à Toronto et dans ses environs. Nous continuons . . . à constater des preuves de négligence et des signes annonciateurs de graves problèmes imminents.

Monsieur le Président, le solliciteur général est au courant depuis plus d'un an de ce problème très grave. Je voudrais demander pourquoi les conservateurs n'ont pas affecté les fonds nécessaires pour assurer une bonne surveillance des libérés conditionnels dans l'agglomération torontoise.

**L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Au nom du solliciteur général qui est en voyage officiel, je sais en ce qui concerne les allégations du député qu'effectivement on a pris des mesures pour augmenter les effectifs de la Commission nationale des libérations conditionnelles dans la région de Toronto. On a augmenté sensiblement le personnel travaillant dans le district de York à Toronto. La situation est bien en main.

Le solliciteur général a répondu par des mesures rapides et efficaces destinées à alléger la charge de travail de la commission dans cette région.

## ON DEMANDE UN EXAMEN DE LA SITUATION

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Eh bien, monsieur le Président, telle ne semble pas être la réalité. Ce membre supérieur de la Commission nationale des libérations conditionnelles s'est dit vivement inquiet de la surveillance des détenus jouissant d'une libération conditionnelle.